

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**25 MARS 2013
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 25 mars 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Est absent : Monsieur le conseiller Francis Rinfret

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme le retrait à l'ordre du jour du point suivant :

- Modules de jeux au parc de la Petite-Prairie
Autorisation de dépense au *Fonds de parcs et terrains de jeux*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

2013-117 Adoption – Règlement 786-1 modifiant le règlement 786 afin d'ajouter des dispositions concernant les compensations et les dossiers payés par anticipation

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 786-1 modifiant le règlement 786 afin d'ajouter des dispositions concernant les compensations et les dossiers payés par anticipation.

Adoptée.

2013-118 Adoption – Règlement 795 décrétant l'amélioration du skate-park (skate-plaza) situé dans le parc Saint-Charles et décrétant à cette fin,

une dépense de 232 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 170 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 795 décrétant l'amélioration du skate-park (skate-plaza) situé dans le parc Saint-Charles et décrétant à cette fin, une dépense de 232 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 170 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2013-119 Dérogation mineure no 1060-16-2740
Permettre une enseigne murale dont la superficie dépasse la superficie maximale prescrite
2444, boulevard René-Gaultier**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre une enseigne murale dont la superficie dépasse la superficie maximale prescrite sis au 2444, boulevard René-Gaultier;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 2012-09-42 du 12 septembre 2012, le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 27 février 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 1060-16-2740 afin de permettre une enseigne murale dont la superficie atteint 4.52 m² alors que l'article 362 du règlement 707 de zonage limite cette superficie à 3.42 m² de l'immeuble sis au 2444, boulevard René-Gaultier. Le tout comme illustré au plan UR-2012-4025A3.

Le terrain porte les numéros de lots 69-343 et 69-410 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone C-476.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2013-120 **Construction de la bibliothèque multifonctionnelle net zéro *Unigertec Inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour la construction de la bibliothèque multifonctionnelle net zéro;

Considérant la réception de sept (7) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du chargé de projet et de l'architecte en date du 22 mars 2013;

Considérant cependant que le règlement 746, tel que modifié par le règlement 746-1, doit être modifié afin que l'autorisation de dépense soit augmentée et prévoir l'affectation de cette augmentation;

Considérant les dispositions de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Considérant que les sommes dont l'affectation au règlement 746 doit être prévue sont disponibles à la réserve financière créée par le *Règlement 761 relatif à la création d'une réserve financière destinée à recevoir les dons résultant d'une campagne philanthropique visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque multifonctionnelle écoénergétique*;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Unigertec Inc.* de Laval, pour la construction de la bibliothèque multifonctionnelle net zéro, pour un montant total de 8 062 735.68 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au règlement 746.

D'amender le règlement 746, tel qu'amendé par le règlement 746-1, par le remplacement du montant de « 9 200 000 \$ » par le montant de « 9 282 574 \$ » à son titre et ses articles 2 et 3.

De remplacer le libellé de l'article 5 du règlement 746, tel que modifié par le règlement 746-1, par le libellé suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 8 500 000 \$ sur une période de 20 ans, à affecter une somme de 502 574 \$ provenant de la réserve financière destinée à recevoir les dons résultant d'une campagne philanthropique visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque multifonctionnelle écoénergétique et une somme de 280 000 \$ provenant du fonds général. »

De remplacer la première page de l'annexe A du règlement 746, tel que modifié par le règlement 746-1, par l'annexe A jointe aux présentes.

Certificat de la trésorière numéro 2381

Adoptée.

**2013-121 Mandat services professionnels
Étude et élaboration de correctifs pour des installations
d'équipements reliés au réseau d'égout sanitaire et à l'assainissement
des eaux, Attribution des étapes 3 et 4**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services professionnels pour l'étude et l'élaboration de correctifs pour des installations d'équipements reliés au réseau d'égout sanitaire et à l'assainissement des eaux;

Considérant l'octroi des étapes 1 et 2 du mandat de services professionnels à la résolution 2012-134 en date du 4 avril 2012;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer les étapes 3 et 4 de la soumission à la firme BPR Infrastructures Inc. pour l'étude et l'élaboration de correctifs pour des installations d'équipements reliés au réseau d'égout sanitaire et à l'assainissement des eaux pour un montant de 27 594 \$, taxes incluses, dont 3 000 \$ d'imprévus.

La dépense est imputable au règlement numéro 787.

Certificat de la trésorière numéro 2283 et 2379

Adoptée.

**2013-122 Location avec option d'achat d'un véhicule électrique pour la
conciergerie**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la location ou achat d'un véhicule pour la conciergerie 2013;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 13 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Ostiguy Ford Inc. de Richelieu, pour la location 36 mois avec option d'achat d'un véhicule pour la conciergerie, pour un montant total de 20 956.26 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

La Ville pourra exercer l'option d'achat du véhicule par l'adoption d'une résolution avant la fin du terme de location.

Certificat de la trésorière numéro 2375

Adoptée.

**2013-123 Acquisition du logiciel de mesure d'urgence au service de sécurité incendie
*Alpha Dimensions***

Considérant le rapport de recommandation de la direction générale en date du 7 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat à Alpha Dimensions, pour la fourniture de mesures d'urgence Background^{mc} pour le Service des incendies au montant de 21 400 \$ plus taxes. Cette dépense est imputable au fonds de roulement et le remboursement de cette somme s'effectuera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2014.

Certificat de la trésorière numéro 2374

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2013-124 Aménagement de l'entrée du Parc de la Commune
Autorisation de dépense au *Fonds de parcs et terrains de jeux***

Considérant la proposition d'un artiste varennois au nom de Design Plus 1 Inc. pour la conception d'une œuvre d'art;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 21 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imputer un montant de 22 995 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'une œuvre d'art visant à la bonification de l'aménagement horticole du chemin d'accès du Parc de la Commune ainsi qu'un montant de 5 000 \$ pour la fourniture d'éclairage, un présentoir, les frais d'installation dans le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2376

Adoptée.

**2013-125 Modification à la résolution numéro 2013-092
Acquisition d'une excavatrice sur chenille neuve 2012 ou 2013
*Cimi Inc.***

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2013-092 adoptée par le conseil municipal le 11 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2013-092 en ajoutant la phrase suivante :

« Le remboursement de cette somme par le fonds d'administration au fonds de roulement s'effectuera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2014. »

Adoptée.

**2013-126 Permission de voirie n° 8606-13-0622
Intervention sur réseau de services - Varennes
Ministère des Transports**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes entérine les termes de la permission de voirie n° 8606-13-0622 du ministère des Transports du Québec pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

D'autoriser monsieur Alain Rouette, directeur du Service du Génie, à signer tout document donnant effet aux présentes et de nommer monsieur Pierre-Luc Millette, chef de division, à titre de substitut dans ledit dossier.

Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter des présentes.

Adoptée.

**2013-127 Appel d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels
d'un consultant pour la gestion de la mutuelle de prévention en santé
et sécurité du travail de l'UMQ**

ATTENDU QU'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (MUT-00119) (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville de Varennes d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a adhéré à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres en 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes confirme son adhésion à la Mutuelle et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à la Mutuelle;

QUE la Ville de Varennes confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ (MUT-00119) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'options, une année à la fois, pourra être octroyé par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, un frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CSST pour sa participation à la Mutuelle de prévention.

Adoptée.

2013-128 Signature de l'entente et des renouvellements pour l'assujettissement à des taux personnalisés à la CSST

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédent l'année du renouvellement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville, ayant fait une lecture complète et se déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014, l'accepte telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la Ville ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Ville.

La Ville autorise Me Marc Giard à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

**2013-129 Contribution financière
Relocalisation des services de la bibliothèque à l'école secondaire Le Carrefour**

Considérant la prolongation de l'entente pour l'occupation des locaux de la bibliothèque Françoise-Loranger par le Service de la bibliothèque municipal

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder à la commission scolaire des Patriotes une contribution financière supplémentaire au montant de 5 000 \$ pour la relocalisation des services de bibliothèque municipale à l'école secondaire Le Carrefour.

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2013-130 Aménagement d'une nouvelle urgence à l'Hôpital Pierre-Boucher
Appui de la Ville de Varennes**

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation du projet d'aménagement d'une nouvelle urgence pour rendre l'urgence de l'Hôpital Pierre-Boucher conforme aux normes d'aménagement, de qualité et de sécurité du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS);

Considérant que ces initiatives contribuent au bien-être et au mieux-être de la communauté;

Il est unanimement proposé et résolu

Que la Ville de Varennes appuie le projet Aménagement d'une nouvelle urgence à l'Hôpital Pierre-Boucher.

Adoptée.

2013-131 Demandes, aux gouvernements provincial et fédéral, relatives aux enjeux des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent

Il est proposé par monsieur le maire Martin Damphousse, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'inclure les travaux de remise à niveau et de revitalisation des berges dans les programmes d'infrastructures;

De permettre aux municipalités de mettre en priorité leurs investissements et de les laisser décider si les fonds reçus seront utilisés pour les berges ou pour les infrastructures;

De créer un portail unique afin de concentrer à un même endroit l'information relative à la protection et à l'aménagement des berges;

De créer une table nationale du Plan Saint-Laurent et d'y faire participer les élus des municipalités riveraines, puisque ces derniers sont imputables;

De reconduire le Programme fédéral de cession des ports au-delà de 2013 pour les quais de Transports Canada, avec une enveloppe financière appropriée et de conserver un réseau d'installations portuaires stratégique;

Que Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne renoncent à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Raison de la hausse du montant de la dépense au règlement 746
- Coût de la bibliothèque pour la population
- Protection des berges du fleuve contre l'érosion
- Demande de sécuriser la traverser piétonnière à l'intersection de la 132 et de la rue de l'aqueduc
- Détails des montants de subvention dans le dossier de la bibliothèque
- Début et fin des travaux sur la rue Sainte-Anne

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 40.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA